



Chambre Valaisanne
de Commerce et d'Industrie

Walliser Industrie-
und Handelskammer

Communiqué de presse

Vendredi 12 juin 2020

Baux commerciaux : pas d'intervention du canton

L'économie valaisanne prend acte de la décision fédérale de répartition des loyers dus pendant la phase de confinement. Cette ingérence de l'Etat dans le droit de propriété doit rester exceptionnelle et limitée. Le Canton du Valais ne doit en aucun cas aller plus loin et renoncer à la tentation des aides financières.

La propriété privée demeure un pilier central de l'ordre économique libéral, garant de notre prospérité. L'intervention de la Confédération, qui s'approche d'une mesure d'expropriation indiscriminée de masse, crée un dangereux précédent. Aller au-delà, par l'engagement des moyens financiers de la collectivité publique, ouvrirait une brèche indésirable dans la protection de la propriété, institution fondamentale pour nos libertés.

Appel à la responsabilité individuelle

Face à la pandémie, les risques respectifs de l'entrepreneur locataire et du propriétaire bailleur sont équivalents. En revanche les moyens pour y faire face varient énormément entre toutes les situations particulières, tantôt à l'avantage de l'un, tantôt de l'autre. Certains petits propriétaires dépendent de ces loyers pour leur subsistance. Inversement, certaines entreprises ont les moyens financiers de faire face à deux mois d'arrêt. Ce qui est sûr, c'est que les deux parties ont intérêt à trouver un accord pour la poursuite de l'activité. Il en va de la survie économique pour l'un, de la perspective de locaux vides pour l'autre.

La CCI VS en appelle à la responsabilité de tous les acteurs autour de la propriété, qu'ils soient propriétaires, locataires ou intermédiaires professionnels pour trouver des solutions adéquates à leur situation particulière, sans recourir à l'intervention de l'Etat.

Des moyens financiers à préserver

Plusieurs cantons romands ont mis en place des programmes incitatifs, dans lesquels l'Etat intervient financièrement. La CCI VS rejette la mise en place d'un tel système en Valais. Notre association ne voit aucune raison selon laquelle le contribuable valaisan devrait prendre en charge une partie de l'abandon de loyer. L'essentiel de ce transfert bénéficierait aux propriétaires institutionnels et aux entreprises immobilières dont le chiffre d'affaires dépend directement des loyers encaissés.

La crise sanitaire et les mesures d'urgences économiques vont coûter cher à la collectivité, selon nos estimations jusqu'à 100 millions pour le seul Canton du Valais. Le subventionnement des loyers commerciaux alourdirait encore considérablement cette facture. A l'heure du retour progressif à la normale, un haut degré d'incertitude règne autour de la reprise de l'économie et des conséquences sociales de la pandémie. Notre association estime que les moyens financiers de l'Etat doivent être préservés pour d'éventuelles mesures de relance et d'accompagnement des perdants de l'après-pandémie.

Plus d'informations

Vincent Riesen, directeur, vincent.riesen@cci-valais.ch, +41 78 698 5309